

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DU QUAI
DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE

PROJET DE RÉHABILITATION DU QUAI
DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

AVIS DE PROJET

Juillet 2016

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publique du dossier.

Depuis l'entrée en vigueur des articles 115.5 à 115.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le 4 novembre 2011, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires associés à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales et des documents associés à la déclaration du demandeur, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le Ministère pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier
--	--

1. Initiateur du projet

Nom :	Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	
Adresse civique :	30, rue Sainte-Marguerite	
	----- Beaupré (Québec) G0A 1E0	
Adresse postale (si différente) :	-----	
Téléphone :	(418) 827-5256, poste 207	
Télécopieur :	(418) 827-5065	
Courriel :	david.dorion@developpementcdb.com	
Responsable du projet :	David Dorion, Conseiller en développement touristique	
N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1168603638	

La Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration dont la mission est la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et la revitalisation du noyau urbain de Sainte-Anne-de-Beaupré.

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	SNC-Lavalin inc.
Adresse :	5955, rue Saint-Laurent, bureau 300 ----- Lévis (Québec) G6V 3P5 -----
Téléphone :	(418) 837-3621
Télécopieur :	(418) 837-2039
Courriel :	steve.vertefeuille@snclavalin.com
Responsable du projet :	Steve Vertefeuille, Directeur, Projets / Développement des affaires

3. Titre du projet

Projet de réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

La Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, formée de représentants de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et du centre local de développement de la Côte-de-Beaupré (CLD) ainsi que de personnes du milieu entrepreneurial, a la volonté de transformer le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré afin d'en faire un lieu animé et accessible ainsi que pour permettre un accès au fleuve via des services spécialisés, dont l'accueil de bateaux de croisière. Le projet vise donc à faire la mise à niveau du quai pour en assurer la longévité ainsi que pour garantir la sécurité de ses usagers.

Le concept d'aménagement et de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré respectera les orientations fondamentales suivantes :

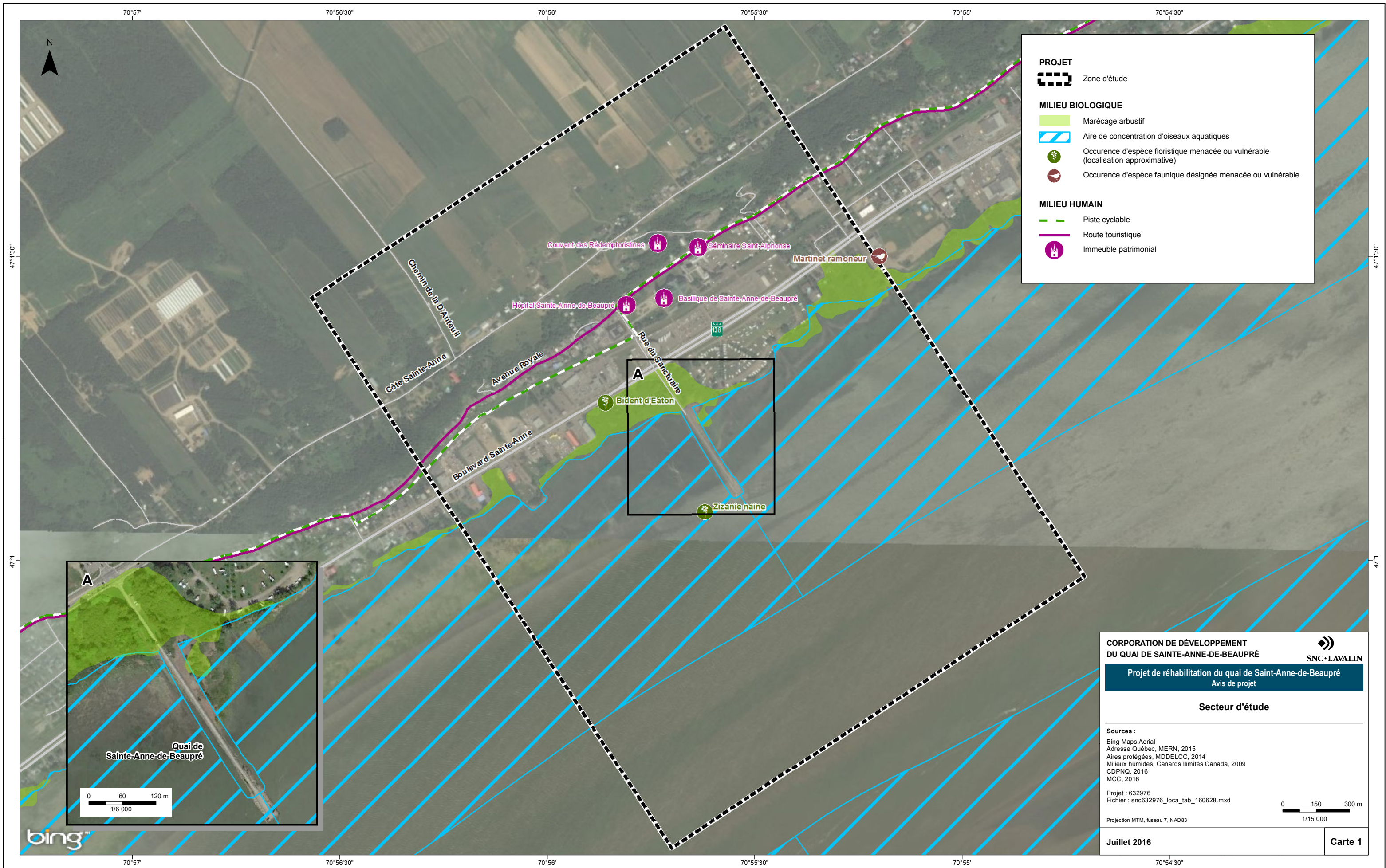
- Favoriser la réappropriation du fleuve et de ses berges par l'ensemble de la population métropolitaine de Québec. Cet équipement public reliera stratégiquement la Véloroute Marie Hélène Prémont, la Route de la Nouvelle-France, le Sanctuaire ainsi que le noyau urbain de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ce lieu s'inscrira avantagusement à l'itinéraire du réseau Route Bleue;

- Apporter une valeur ajoutée structurante à l'offre touristique de Sainte-Anne-de-Beaupré et contribuer directement à la renaissance de la destination du Sanctuaire en lien avec les attentes des clientèles du tourisme religieux;
- Adopter une approche réfléchie de mise en valeur des milieux humides et de développement durable du territoire à l'étude;
- Améliorer le paysage du boulevard en créant des percées visuelles et des éléments architecturaux et paysagers forts et identitaires afin de déclencher chez le visiteur une décision d'arrêt pour découvrir l'ensemble du site;
- Établir un concept de développement qui prend en considération le noyau villageois tout en reconnaissant le caractère sacré du lieu du sanctuaire et de la zone d'ambiance à protéger pour l'accueil des pèlerins et des visiteurs. L'ensemble des aménagements proposés devra certes répondre à l'optimisation des fonctions pour le quai et sa zone littorale, mais aussi répondre à une vision d'ensemble de mise en valeur du territoire périphérique.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré se situe dans le prolongement de la rue du Sanctuaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, aux coordonnées géographiques suivantes : 47°01'12.53'' N, 70°55'38.03'' O (voir carte 1). Les lots visés par le projet sont illustrés à l'annexe A.



6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le projet, dans sa portion terrestre, est situé sur le lot 3 814 276-P, lequel appartient à la Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Le lot visé par le projet ainsi que les lots contigus sont illustrés à l'annexe A.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le quai actuel ainsi que les travaux reliés aux différentes phases de sa réhabilitation sont décrits sommairement ci-dessous.

Conditions actuelles

Le quai actuel comporte deux parties, soit la digue d'approche et la tête du quai.

D'une longueur de 320 m (à partir de la fin de la rue du Sanctuaire jusqu'au début de la tête du quai) et d'une largeur de 5 m dans sa partie la plus étroite, la digue d'approche présente une voie carrossable recouverte de gravier bornée partiellement d'une bordure de béton et de lampadaires urbains. Les côtés de la digue se composent de divers matériaux dont des pierres déversées, d'un muret de pierres ainsi que, à certains endroits, d'une couche de béton maigre.

Pour sa part, le quai mesure 10,5 m (perpendiculairement au chenal) par 23 m (parallèlement au chenal). Il est composé de 23 pieux tubulaires d'acier remplis de béton, et son parement est fait de pièces de bois traité. Il comporte également, dans sa partie sud, une passerelle d'embarquement avec mécanisme de levage.

Les inspections du quai effectuées par SNC-Lavalin inc. à l'automne 2015 ont révélé plusieurs déficiences (instabilité des côtés de la digue, mauvais état de la voie carrossable et des bordures de béton, etc.), démontrant que d'importants travaux de réfection doivent être effectués.

Aménagement

Les seuls travaux d'aménagement du site consistent en l'aménagement des aires de travail et en l'excavation partielle de la digue actuelle. Une proportion considérable de matériaux granulaires pourra être récupérée pour la reconstruction de la nouvelle digue.

Construction

Différentes variantes ont été considérées pour la réhabilitation de la digue, soit :

- sa réhabilitation avec enrochement;
- à l'aide de palplanches;
- à l'aide de ponts et;
- à l'aide de caissons de béton (annexe B).

À cette étape, la méthode préconisée est celle de l'enrochement, qui représente une méthode économique, très durable et nécessitant peu d'entretien. Pour la tête de quai, la méthode considérée à l'heure actuelle consiste à reconstruire un mur de palplanches en périphérie du mur actuel, et d'y incorporer une rampe se rendant à la nouvelle passerelle.

Exploitation

Le nouveau quai constituera un pôle d'attraction touristique et permettra notamment l'amarrage de bateaux de croisière. Il est attendu que son achalandage sera considérablement plus élevé que celui qui a présentement cours.

L'entretien du site sera assuré par l'initiateur de projet.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Milieu naturel

Le secteur à l'étude fait partie des unités de paysage régional de Québec (portion terrestre) et de l'estuaire fluvial du fleuve Saint-Laurent (portion aquatique)¹. Le relief y est doux et forme une plaine délimitée au nord par le massif laurentien. Les eaux de l'estuaire sont douces jusqu'à la partie aval de l'île d'Orléans, et l'influence des marées est présente. Les rives de l'estuaire ont fait l'objet de nombreux aménagements (remblais, ouvrages de protections, etc.).

La région est caractérisée par un climat de type modéré subhumide, continental. Selon les données enregistrées entre 1981 et 2010 à la station météorologique de Château-Richer, la température annuelle moyenne est de 5,0 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 308 mm, dont 1 055 mm sous forme de pluie et 253 mm sous forme de neige.

La végétation de la région fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul, et elle bénéficie d'une longue saison de croissance. Le territoire des environs du quai est cependant essentiellement de vocation agricole et résidentielle/commerciale (carte 1). Des milieux humides de type marécage arbustifs sont présents en rives aux environs du quai.

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), deux occurrences d'espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) sont répertoriées à proximité du quai, soit une du bident d'Eaton (*Bidens eatonii*) et une de la zizanie naine (*Zizania aquatica* var. *brevis*). Ces deux espèces se retrouvent dans les marais intertidaux de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. La principale menace pesant sur leurs populations est l'écrasement par les véhicules motorisés ainsi que le remblayage des rives et la construction de marinas^{2 3}. L'occurrence de bident d'Eaton présente dans le secteur du quai est historique (1931) et peu précise (> 8 000 m). Celle de zizanie naine est également historique (1983), mais d'une plus grande précision (150 m).

Le quai est situé à la limite de l'estuaire fluvial du fleuve Saint-Laurent, près du moyen estuaire, lequel débute à l'extrémité est de l'île d'Orléans. Cette zone de transition saline constitue un milieu très productif et comporte un grand nombre d'espèces de poissons⁴. Parmi les espèces susceptibles de se reproduire dans le milieu benthique subtidal du secteur, on compte le meunier rouge (*Catostomus catostomus*), le meunier noir (*Catostomus commersonii*), l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*; espèce désignée vulnérable au Québec en vertu de la LEMV), la perchaude (*Perca flavescens*) et le grand brochet (*Esox lucius*)⁵.

¹ Robitaille et Saucier, 1998. Paysages régionaux du Québec méridional. Les Publications du Québec, Sainte-Foy, Québec, 213 pages + 1 carte.

² NatureQuébec, 2016. Bident d'Eaton *Bidens eatonii*. [http://www.naturequebec.org/fichiers/Biodiversite/ZICO/Fi11-04_BidentEaton.pdf]

³ Nature Québec, 2016. Zizanie naine *Zizania aquatica* var. *brevis*. [http://www.naturequebec.org/fichiers/Biodiversite/ZICO/Fi11-04_ZizanieNaine.pdf].

⁴ M. Gilbert Rondeau, technicien de la faune, Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, communication personnelle.

⁵ Gagnon, M., Y. Ménard et J.-F. La Rue. 1993. Caractérisation et évaluation des habitats du poisson dans la zone de transition saline du Saint-Laurent. Ministère des Pêches et des Océans, Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques 1920, 82 pages et annexes.

Des aires de conservation des oiseaux aquatiques (ACOA), des habitats fauniques protégés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et du *Règlement sur les habitats fauniques*, sont présentes autour du quai (carte 1). Le CDPNQ rapporte également la présence d'une occurrence de martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) à l'est de la zone d'étude. Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec selon la LEMV et est désignée menacée au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Elle est principalement associée aux zones urbaines et rurales où elle utilise les cheminées disponibles comme site de nidification et aire de repos⁶.

Milieu humain

Le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré est situé au cœur de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, dont la population est d'environ 3 000 habitants. Sainte-Anne-de-Beaupré est connue mondialement pour son sanctuaire qui constitue un lieu de pèlerinage attirant chaque année quelques centaines de milliers de visiteurs. Cette affluence touristique profite aux industries manufacturières, de la restauration et de l'hébergement, faisant de la ville un important centre de services dans la région.⁷

Outre la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, le secteur comporte les immeubles patrimoniaux du Séminaire Saint-Alphonse, du Couvent des Rédemptoristes et de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré (carte 1).

Un terrain de camping est présent dans les environs immédiats du quai. La zone d'étude est également traversée par la route touristique de la Nouvelle-France ainsi que par la véloroute Marie-Hélène Prémont.

Principales contraintes à la réalisation du projet

Les principales contraintes appréhendées sont reliées à la réalisation de travaux dans l'habitat du poisson.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les principaux impacts appréhendés sur le milieu naturel sont reliés au poisson et à l'habitat du poisson. En effet, les éventuelles activités de battage de pieux pour la mise en place du mur de palplanches autour de la tête du quai pourraient causer la propagation d'une onde de choc susceptible de déranger ou blesser les poissons présents à proximité, notamment ceux possédant une vessie natatoire. Les diverses activités d'aménagement et de construction sont également susceptibles d'engendrer une hausse de la turbidité de l'eau. De plus, la digue empiètera de façon permanente sur le fond aquatique.

⁶ Registre des espèces en péril, 2016. Profil d'espèce. Martinet ramoneur. [http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=951]

⁷ Alliance Affaires Côte-de-Beaupré. 2016. Portrait socio-économique – Sainte-Anne-de-Beaupré. [http://www.allianceaffaires.com/sainte_anne].

Les travaux sont également susceptibles de causer le dérangement de l'avifaune présente dans le secteur. Rappelons que les travaux se feront à proximité de deux ACOA, soit un habitat faunique protégé légalement.

En ce qui a trait au milieu humain, la réalisation des travaux, notamment par la présence et la circulation de la machinerie et par la génération de bruit, est susceptible d'affecter temporairement la qualité de vie des résidents du secteur et d'altérer l'expérience de visite des touristes. À plus long terme, le projet permettra cependant d'offrir un accès privilégié au fleuve pour les résidents et les touristes, et entraînera des retombées économiques importantes pour les entrepreneurs et les commerçants de la région.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Échéancier du projet

Activités	Date
Réalisation de l'étude d'impact	Août 2016 à décembre 2016
Analyse interministérielle	Janvier à mars 2017
Rapport complémentaire	Avril à juin 2017
Avis de recevabilité	Août 2017
Information et consultation publique (BAPE)	Septembre et octobre 2017
Audiences publiques (s'il y a lieu)	Novembre 2017 à mars 2018
Décret gouvernemental	Juin 2018
Certificat d'autorisation	Juin 2018
Début des travaux	Juin 2018

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

En plus de la réhabilitation du quai, la Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré projette l'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel qui logera un bistro-café. Le projet de réhabilitation permettra un accès sécuritaire au site pour les kayakistes, *kitesurfers* et croisiéristes. La Corporation vise également le développement de croisières fluviales ainsi que l'implantation d'une promenade en bois sur pilotis le long des battures.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Pour favoriser l'acceptation sociale du projet par le milieu, il est prévu d'avoir une approche en deux temps. En début de processus, dès que le projet sera suffisamment avancé, il y aura diverses rencontres et contacts établis avec les principaux intervenants gouvernementaux œuvrant dans le milieu.


Une fois que les impacts seront déterminés, une rencontre avec la municipalité, la MRC, les autres intervenants identifiés ainsi que la population concernée, incluant les différents groupes autochtones le cas échéant, sera effectuée afin de présenter l'ensemble du projet, avec notamment les modifications apportées suite aux consultations effectuées en début de processus. L'ensemble des commentaires reçus fera l'objet d'une analyse détaillée et sera intégré à l'étude d'impact s'il y a lieu.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.


Signé le 2016-07-08 par Steve Vertefeuille, Directeur, Projets / Développement des affaires


Signé le 2016-07-08 par Bernard Paré, Secrétaire-trésorier, Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

ANNEXE A

Lots visés par le projet



MATRICE GRAPHIQUE



Légende

- Unité d'évaluation
- Lots
- Vente
- Limite agricole
- Unités voisinage
- Servitudes
- ⤵ Crochets
- Hydro surfacique
- Hydro linéaire
- Routes

- 100,0 Dimension linéaire
- S:5400,0 Superficie
- ST:5400,0 Superficie totale
- FT:425,0 Frontage totale
- 1 232 545 Numéro de Lot
- #49 Numéro civique
- 2568-43-5896 Matricule

Projection MTM Fuseau : 7
 Datum : NAD83
 Échelle 1 : 2319

Municipalité

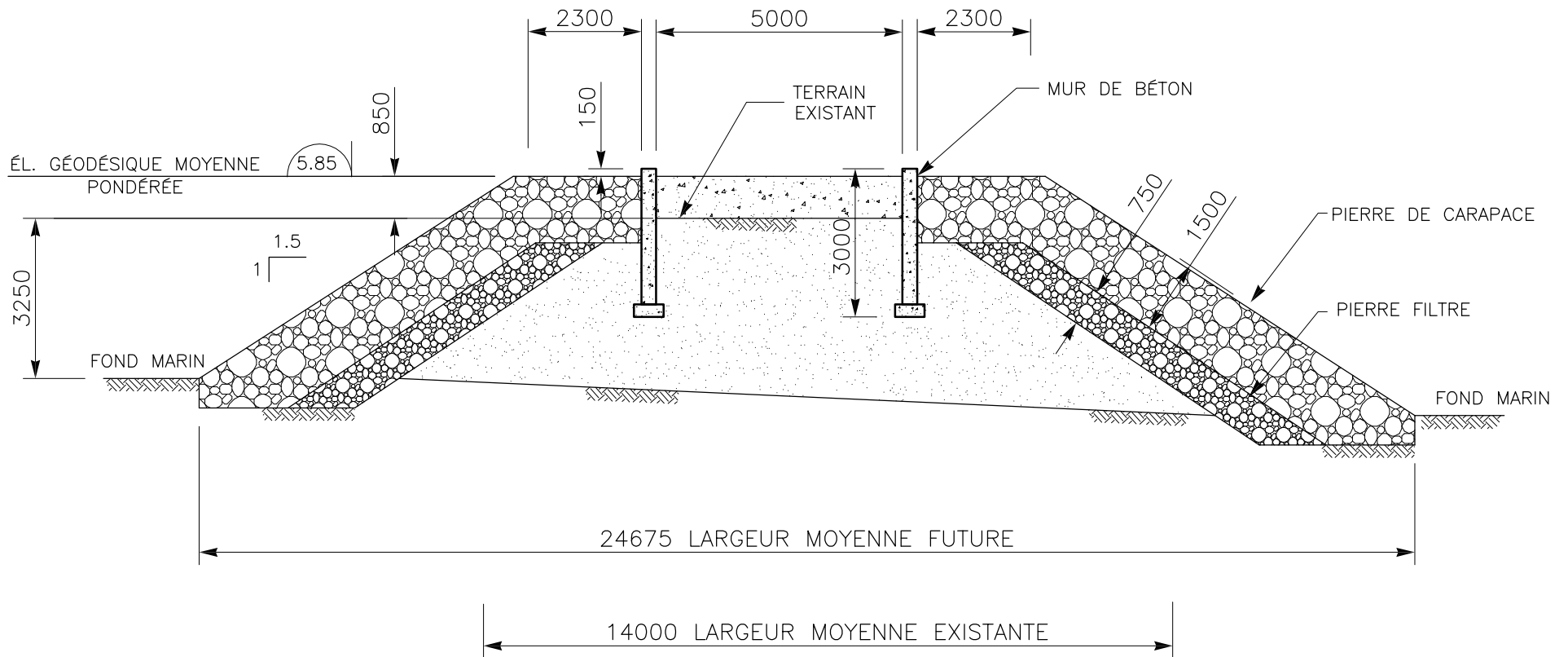
Sainte-Anne-de-Beaupré
 21030

Date d'impression : 2016-06-27
 Date de mise à jour : 2015-06-29
 Source : Ministères des Ressources Naturelles

*Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur

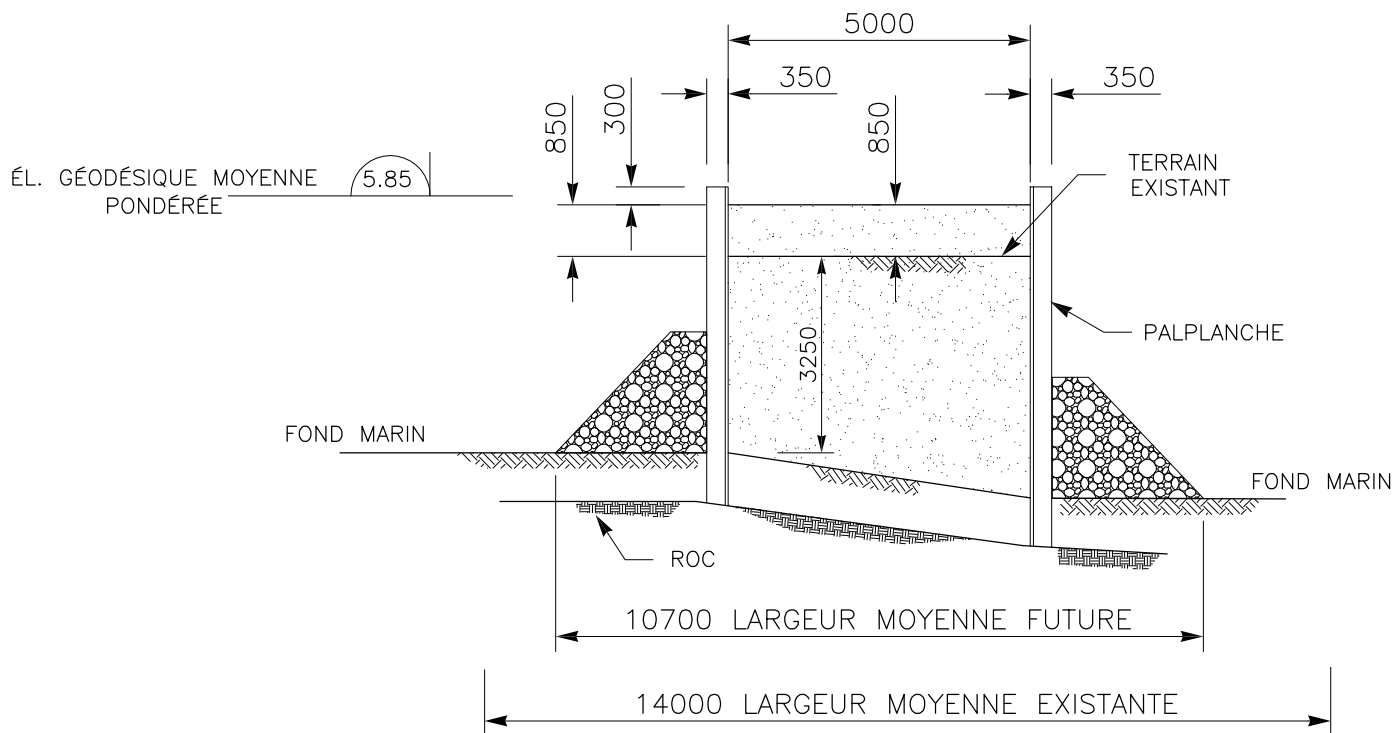
ANNEXE B

Croquis des concepts de réhabilitation



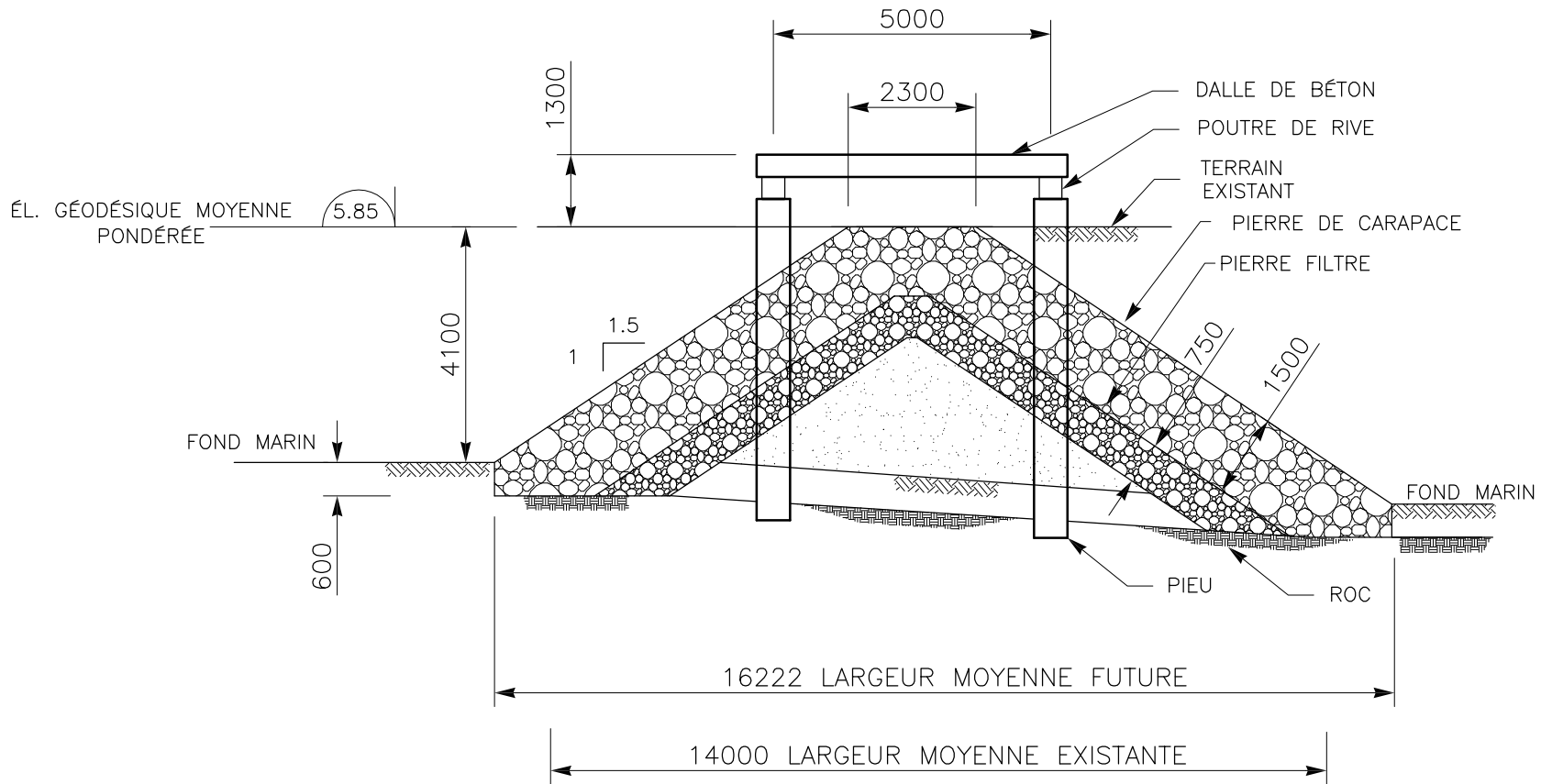
ENROCHEMENT

					CONÇU C.ROY ING	PROJET INSPECTION QUAI SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ	SCEAU										
					DESSINÉ J.F.BOURET	TITRE ARRANGEMENT GÉNÉRAL RÉFECTION DE DIGUE SOLUTION #1 ENROCHEMENT											
01	GÉNÉRALE	16-04-28			VÉRIFIÉ M.D.ROUSSEAU ING												
No	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	DATE(A/M/J)	*	**	APPROUVÉ												
REGISTRE DES RÉVISIONS * CONÇU ** APPROUVÉ																	
 SNC-LAVALIN		CLIENT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ		DATE 11/12/15	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th>No PROJET</th> <th>SUBDIVISION</th> <th>SUJET</th> <th>SÉRIE</th> <th>RÉV.</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">632976</td> <td style="text-align: center;">0000</td> <td style="text-align: center;">41 DK</td> <td style="text-align: center;">04</td> <td style="text-align: center;">01</td> </tr> </table>			No PROJET	SUBDIVISION	SUJET	SÉRIE	RÉV.	632976	0000	41 DK	04	01
				No PROJET	SUBDIVISION	SUJET	SÉRIE	RÉV.									
632976	0000	41 DK	04	01													
ÉCHELLE INDIQUÉE																	



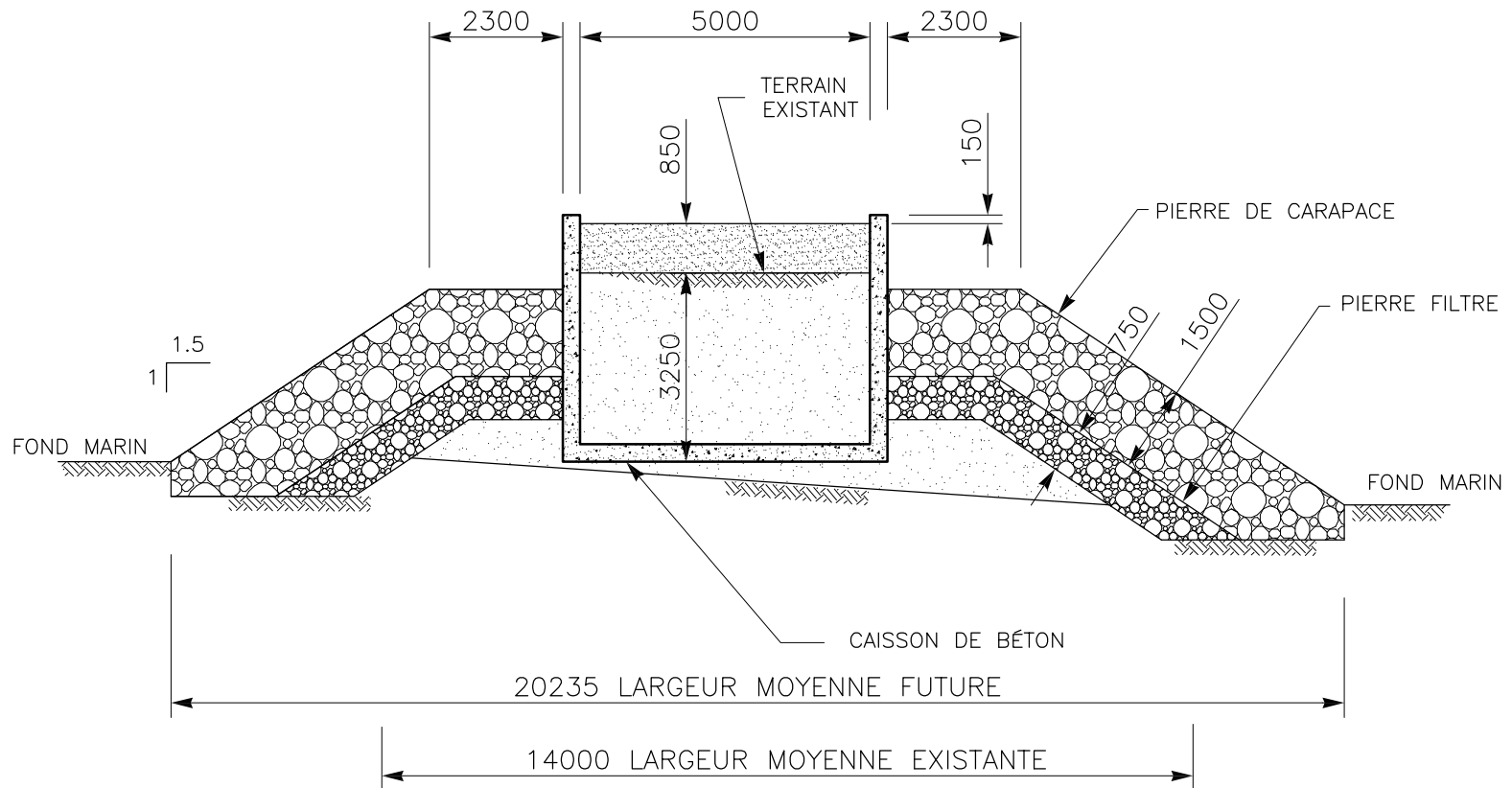
PALPLANCHES

					CONÇU C.ROY ING	PROJET INSPECTION QUAI SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ	SCEAU
					DESSINÉ J.F.BOURET	TITRE ARRANGEMENT GÉNÉRAL RÉFECTION DE DIGUE SOLUTION #2 PALPLANCHES	
01	GÉNÉRALE	16-04-28			VÉRIFIÉ M.D.ROUSSEAU ING		
No	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	DATE(A/M/J)	*	**	APPROUVÉ		
REGISTRE DES RÉVISIONS * CONÇU ** APPROUVÉ							
 SNC-LAVALIN		CLIENT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ		DATE 11/12/15			
				ÉCHELLE INDIQUÉE	No PROJET 632976	SUBDIVISION 0000	SUJET 41 DK



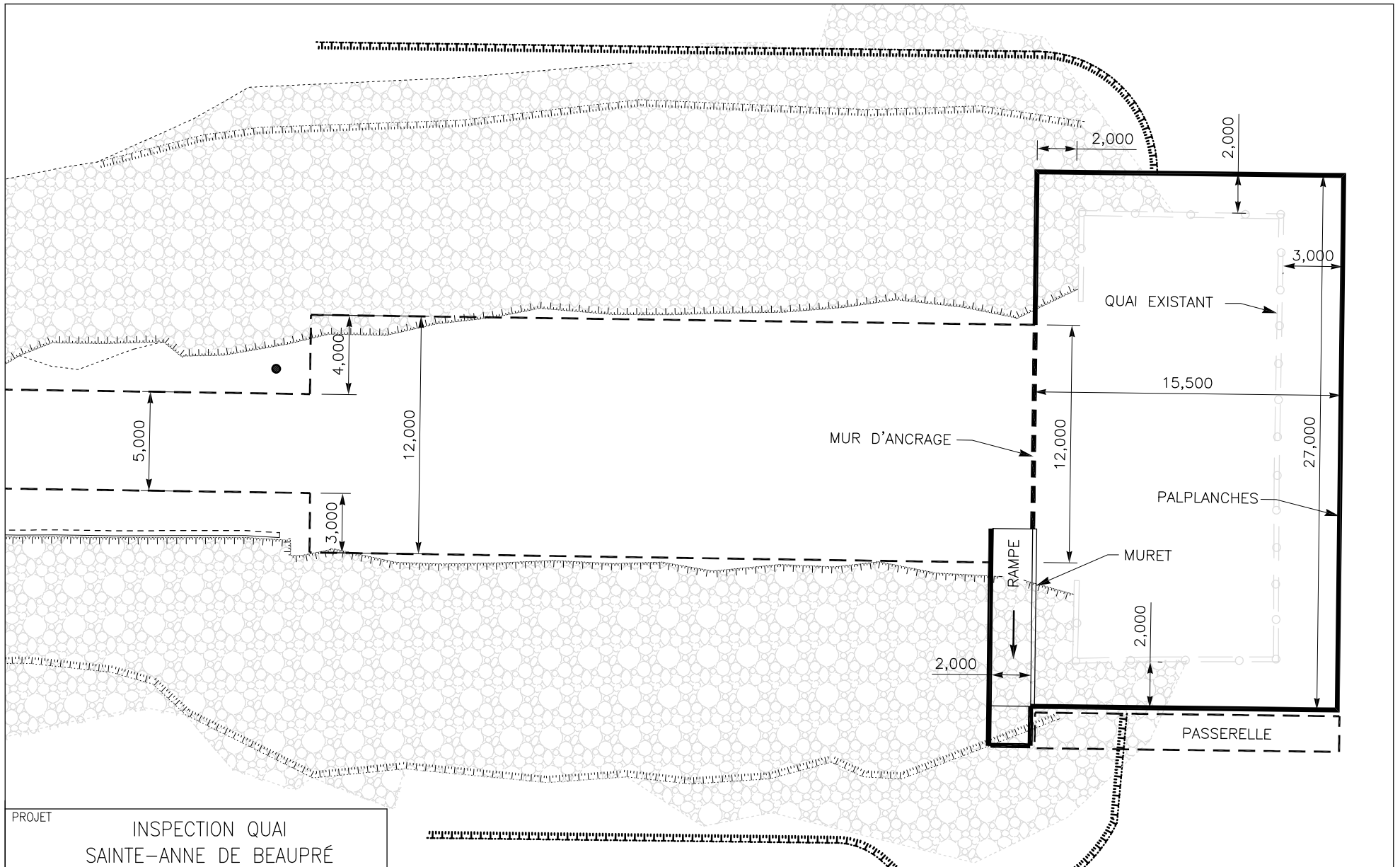
PONT

					CONÇU C.ROY ING	PROJET INSPECTION QUAI SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ	SCEAU
					DESSINÉ J.F.BOURET	TITRE ARRANGEMENT GÉNÉRAL RÉFECTION DE DIGUE SOLUTION #3 PONT	
01	GÉNÉRALE	16/04/28			VÉRIFIÉ M.D.ROUSSEAU ING		
No	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	DATE(A/M/J)	*	**	APPROUVÉ		
REGISTRE DES RÉVISIONS * CONÇU ** APPROUVÉ							
 SNC-LAVALIN		CLIENT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ		DATE 11/12/15			
				ÉCHELLE INDIQUÉE	No PROJET 632976	SUBDIVISION 0000	SUJET 41 DK



CAISSON DE BÉTON


					CONÇU C.ROY ING	PROJET INSPECTION QUAI SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ	SCEAU
					DESSINÉ J.F.BOURET	TITRE ARRANGEMENT GÉNÉRAL RÉFECTION DE DIGUE SOLUTION #4 CAISSON DE BÉTON	
01	GÉNÉRALE	16/04/28			VÉRIFIÉ M.D.ROUSSEAU ING		
No	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	DATE(A/M/J)	*	**	APPROUVÉ		
REGISTRE DES RÉVISIONS * CONÇU ** APPROUVÉ							
		CLIENT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ		DATE 11/12/15			
				ÉCHELLE INDIQUÉE	No PROJET 632976	SUBDIVISION 0000	SUJET 41 DK



PROJET
INSPECTION QUAI
SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

TITRE
ARRANGEMENT GÉNÉRAL
QUAI EXISTANT ET QUAI PROPOSÉ
À L'ÉTUDE

No PROJET	SUBDIVISION	SUJET	SÉRIE	RÉV.
632976	0000	41 DK	08	00

No	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	DATE(A/M/J)	*	**
REGISTRE DES RÉVISIONS * CONÇU ** APPROUVÉ				
 SNC-LAVALIN		CLIENT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ		

CONÇU		VÉRIFIÉ		SCEAU	
M.D.ROUSSEAU	ING	M.D.ROUSSEAU	ING	DATE	28/04/16
DESSINÉ J.F.BOURET		APPROUVÉ		ÉCHELLE AUCUNE	